

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN-BRISACH Enquête publique relative au projet de modification n°3 du PLUi

Par arrêté en date du 15 novembre 2023, le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach (CCARB) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCARB, destiné à procéder à des réajustements ponctuels du PLUi concernant principalement des rectifications de zonage, d'emplacements réservés et des OAP en conséquence, la création et l'adaptation de zones agricoles constructibles et des précisions et corrections mineures apportées au règlement écrit.

À cet effet, Monsieur Jean-Claude MOUTENET, Ingénieur Environnement retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera durant 38 jours consécutifs du **lundi 4 décembre 2023 à 09h au mercredi 10 janvier 2024 à 17h**.

Le tableau suivant détaille les modalités de consultation du dossier et d'accès aux registres d'enquêtes, qui seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux. De plus, ce même tableau présente les dates pendant lesquelles le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences :

Lieux	Adresse	Éléments consultables au format numérique	Éléments consultables au format papier	Date de permanences
Communauté de Communes désignée siège de l'enquête publique	16 rue de Neuf-Brisach BP 20045 68600 VOLGELSHEIM	Dossier complet	Dossier complet	05 décembre 2023 de 14h à 15h30 10 janvier 2024 de 15h à 17h
Mairie d'Algolsheim	10 Grand'Rue 68600 ALGOLSHEIM	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie d'Appenwihr	6 rue Principale 68280 APPENWIHR	Dossier complet	Dossier complet	14 décembre 2023 de 14h à 15h30
Mairie d'Artzenheim	19 rue du Sponeck 68320 ARTZENHEIM	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Balgau	Place du Curé Didierjean 68740 BALGAU	Dossier complet	Règlements écrit et graphiques (zonage)	
Mairie de Baltzenheim	20 rue Principale 68320 BALTZENHEIM	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Biesheim	13 Grand'Rue 68600 BIESHEIM	Dossier complet	Règlements écrit et graphiques (zonage)	

Mairie de Blodelsheim	39 rue du Général de Gaulle 68740 BLODELSHEIM	Dossier complet	Règlements écrit et graphiques (zonage)	
Mairie de Dessenheim	14 Grand'Rue 68600 DESSENHEIM	Dossier complet	Dossier complet	14 décembre 2023 de 16h30 à 18h
Mairie de Durrenentzen	24 rue de l'III 68320 DURRENTZEN	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Fessenheim	35 rue de la Libération 68740 FESSENHEIM	Dossier complet	Dossier complet	19 décembre 2023 de 14h à 16h 10 janvier 2024 de 10h30 à 12h
Mairie de Geiswasser	2 rue de l'Église 68600 GEISWASSER	Dossier complet	Dossier complet	
Mairie de Heiteren	4 route de Strasbourg 68600 HEITEREN	Dossier complet	Règlements écrit et graphiques (zonage)	
Mairie de Hettenschlag	10 rue de Dessenheim 68600 HETTENSCHLAG	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Hirtzfelden	17 A rue de la République 68740 HIRTZFELDEN	Dossier complet	Règlements écrit et graphiques (zonage)	
Mairie de Kunheim	56 rue Principale 68320 KUNHEIM	Dossier complet	Dossier complet	05 décembre 2023 de 10h30 à 12h 19 décembre 2023 de 10h à 12h
Mairie de Logelheim	1 place du G. de Gaulle 68280 LOGELHEIM	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Munchouse	2 rue de Hirtzfelden 68740 MUNCHHOUSE	Dossier complet	Dossier complet	
Mairie de Nambenheim	3 rue du Rhin 68740 NAMBSHEIM	Dossier complet	Règlements écrit et graphiques (zonage)	
Mairie de Neuf-Brisach	4 rue de l'Hôtel de Ville 68600 NEUF-BRISACH	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie d'Obersaasheim	22 rue du Maréchal Leclerc 68600 OBERSAASHEIM	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Roggenhouse	4 rue d'Ensisheim 68740 ROGGENHOUSE	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Rumersheim-le-Haut	3 rue des Lilas 68740 RUMERSHEIM-LE-HAUT	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Rustenhart	2 rue de l'Église 68740 RUSTENHART	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie d'Urschenheim	5 rue de la 1ère Armée Française 68320 URSCHENHEIM	Dossier complet	Règlements écrit et graphiques (zonage)	

Mairie de Vogelgrun	4 Grand'Rue 68600 VOGELGRUN	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Volgelsheim	16 rue de la Paix 68600 VOLGELSHEIM	Dossier complet	Règlements écrit et graphiques (zonage)	
Mairie de Weckolsheim	21 rue Principale 68600 WECKOLSHEIM	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Widensolen	15 rue de l'Église 68320 WIDENSOLEN	Dossier complet	Règlement écrit	
Mairie de Wolfgantzen	35 rue Principale 68600 WOLFGANTZEN	Dossier complet	Règlement écrit	

Le maître d'ouvrage du projet de modification n°3 du PLUi est la CCARB. Toute information relative à l'enquête publique peut être demandée par écrit à Monsieur Gérard HUG, Président de la CCARB, au siège la Communauté de Communes (16 rue de Neuf-Brisach BP 20045 - 68600 VOLGELSHEIM).

Conformément à l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du 07 septembre 2023 et à la décision du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023, la procédure est dispensée d'évaluation environnementale.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique complet et consigner ses observations :

- **sur les registres d'enquête**, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés au siège de la CCARB et dans les mairies de Appenwihr, Dessenheim, Fessenheim, Geiswasser, Kunheim, et Munchhouse.
- **Par courrier ou par courriel** adressé au Commissaire Enquêteur envoyé au siège de la CCARB (16 rue de Neuf-Brisach BP 20045 - 68600 VOLGELSHEIM) ou à l'adresse enquetepublique@alsacerhinbrisach.fr avec objet « Enquête Publique de la modification n°3 du PLUi » ;

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.paysrhinbrisach.fr/> pendant toute la durée de l'enquête.

À l'issu de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur transmet dans un délai de 30 jours au Président de la CCARB le dossier d'enquête avec son rapport ainsi que ses conclusions motivées sur le projet de modification n°3 du PLUi soumis à l'enquête publique.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la CCARB et dans les mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la CCARB.

Une copie du rapport et des conclusions sera également adressée par M. le Président de la Communauté de Communes à la préfecture du Haut-Rhin, ainsi qu'à la sous-préfecture de Colmar pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du PLUi.